

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 juin 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, MMES LASSALLE, ABADIE, GABARROT, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY et Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSC, M. IGLESIAS à M. FANTON, M. BARBARA à M. FORGUES, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORMENT.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
13 JUIN 2024
Publication
13 JUIN 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-04-05 : PROJET DE SIGNATURE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en tant que membre du groupement porté par le Syndicat Territoire d'Energie du Gers, la Commune de Mirande prend actuellement part aux marchés groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Le groupement de commande compte aujourd'hui treize Syndicats Départementaux d'Energies (*de l'Ariège, d'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gard, du Gers, de la Haute-Loire, des Hautes-Pyrénées, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, du Tam et du Tam-et-Garonne*) et rassemble près de 3000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d'environ 850 GWh d'électricité et 350 GWh de gaz naturel.

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Energie, membres pilotes du groupement, souhaitent à présent renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires.

Cela se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir vous apporter une solution totalement gratuite et vous faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en vous évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune,

SLOW

- de prendre acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune,
- de prendre acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures,
- de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautéy – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 11 juin 2024

Le Maire,
Patrick FANTON

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL



SLOW

Tiers de réimpression multichroniques

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
Jubilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DCM240613CL005
Objet : Projet de signature convention de groupement de commandes avec le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE du
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique : 032-213202567-20240604-DCM240613CL005-DE
JRL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : J32-213202567-20240604-DCM240613CL005-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	128.9 Ko
Nom original : 2024_04_05 - Syndicat Territoire d'énergie - Signature Cx: gpmc de commandes.pdf		
Nom métier : J9_DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL005-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	400.6 Ko
Nom original : Terril d'énergie - Convention constitutive		
Nom métier : J9_DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL005-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la Transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 09h11m33s	Dépot initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 09h11m33s	Accepté par le TdR : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 09h11m33s	Transmis au MI